

FISCALITE ET DEFISCALISATION EN IMMOBILIER



En résumé

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Cette formation fiscalité et défiscalisation immobilière vise à découvrir les subtilités des revenus fonciers, du dispositif Pinel, et du déficit foncier. Vous apprendrez à optimiser vos déclarations 2044 et 2072, et à gérer le prélèvement à la source ou l'impôt sur la fortune immobilière. Vous verrez notamment des études de cas sur la loi Malraux, la loi Denormandie, ainsi que sur la location meublée (LMNP, LMP). A l'issue de ce programme, vous saurez anticiper les risques de requalification fiscale et valoriser vos investissements.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- [Formation revenus fonciers et principales mesures de défiscalisation.](#)
- [Formation économie immobilière.](#)
- [Formation négociation immobilière.](#)
- [Formation servitudes, mitoyenneté et voisinage.](#)



Objectifs

Comprendre les différentes mesures fiscales
Conseiller efficacement les prospects/acquéreurs
Valoriser vos ventes (en qualité et en quantité)



Programme

Les mesures fiscales :

- La loi Pinel dans le neuf
- La loi Censi Bouvard
- La loi Girardin
- Le démembrement de propriété
- La loi monuments historiques
- La loi Malraux
- LMP
- LMNP

Les anciens dispositifs : Scellier, Borloo, Duflot

La fiscalité des revenus locatifs et la rentabilité

Le déficit foncier

La SCI

Les aides

Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

300 € NET

Pour qui ?

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

Code RNCP / RS

NA

Référence

ACLO-0000-CAI-01

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation



Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité



Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.